

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

orphelins Question écrite n° 54088

### Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'indemnisation des orphelins de guerre et pupilles de la Nation. Les trois dispositifs d'indemnisation, instaurés entre 1999 et 2004, ont exclu certains orphelins. Le récent rapport de M. Jean-Yves Audouin suscite l'inquiétude de nombreuses associations L'auteur de ce rapport préconise l'élargissement de la notion de barbarie, faisant craindre l'instauration d'une nouvelle discrimination parmi les victimes. Le texte envisage également un « débat national » en cas de généralisation de l'indemnisation aux orphelins de toutes les guerres. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement en la matière et notamment s'il entend rédiger un décret unique relatif aux orphelins de guerre.

#### Texte de la réponse

Le Premier ministre a autorisé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

#### Données clés

Auteur: M. Rudy Salles

Circonscription: Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 54088

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre Ministère interrogé : Défense et anciens combattants Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6825 Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8239